Quarantième Année — N° 77 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES LUNDI 18 MARS 1895.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS . . 26 fr. . . UN AN. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

LE CAPITAINE ROMANI

ROUBAIX, LE 17 MARS 1895

LE VOTE OBLIGATOIRE

On a souvent répété que les gens honnêtes *et religieux, croyants sinon pratiquants,* formaient l'immense majorité de la France, et que le jour où ils sortiraient de leur apathie pour donner leur concours à des hommes d'action, on verrait le relèvement définitif du pays, le triomphe des idées modérées et l'assainissement du personnel politique.

En effet, les modérés et les conservateurs représentent la majorité du pays, majorité tacite, confuse, inerte, faite d'abstentions, mais qui n'en est pas moins une majorité.

Voyons plutôt cette étude faite sur les dernières élections législatives. Les chiffres qu'elle accuse sont instructifs.

1881 donne aux élus 4 millions 567,000 voix. Voix non représentées, 5,600,000.

1885 : élus, 4,042,000; voix non représentées, 6 millions.

1889 : 4,526,000 contre 5,803,000.

1893 : enfin 4,513,000 contre 5,930,000.

Il en ressort clairement que le nombre des voix représentées n'arrive jamais à la moitié des électeurs, dont trois sur cinq demeurent sans mandataire.

Or, quelle est cette foule d'abstentionnistes qui paralysent ainsi la sincérité du suffrage universel ?

Des sectaires, des violents, des ennemis de la paix politique et de la paix religieuse ? Nullement. Ceux-là ne s'abstiennent jamais. La franc-maçonnerie donne dans les élections avec toutes ses réserves. Et c'est ce qui fait sa force.

Que sont-ils donc ? des timides, des modérés, des indifférents, des pacifiques qui sont républicains par raison, et religieux par sentiment et par éducation, des passifs qui ont pris la déplorable habitude de se laisser mener, et qui constitueraient, au jour de la bataille, la grande armée de l'ordre et l'avenir du pays.

C'est sur ces masses informes qu'il faut agir, en les tirant de leur apathie, en leur rendant la conscience d'elles-mêmes; et comment mieux parvenir à les ébranler qu'en les forçant à marcher par le *vote obligatoire* sur lequel M. l'abbé Lemire a déposé un projet de loi ?

On verra, alors, de quel côté se trouvera la majorité.

AU CAMP DE SATHONAY

Lyon, 16 mars. — Le colonel Gillon a passé ce matin en revue le 200e de marche. Au cours de cette revue, il s'est entretenu avec les officiers des différentes compagnies. Il a adressé également la parole à bon nombre de soldats et s'est montré très content du moral de ses hommes.

Dans l'après-midi, le général Godfroy, accompagné d'un *sous-intendant militaire*, s'est rendu à Sathonay pour y passer une revue administrative des effectifs.

Le voyage du président de la République pour la remise des drapeaux aura lieu le 27 mars. Le trajet se fera par Mâcon et Bourg. Arrivés à huit heures 30 du matin et départ à deux heures du soir.

Les actives et pressantes démarches faites par le maire de Lyon et le préfet du Rhône pour que le président de la République s'arrête quelques heures au moins à Lyon, *en revenant du camp de Sathonay, sont demeurées sans* effet, M. Félix Faure ayant déclaré que le but unique de son voyage était la remise du drapeau au 200e de marche.

LE DROIT D'ACCROISSEMENT

Les Protestations Épiscopales

L'épiscopat continue à protester contre l'inique droit d'accroissement ; nous trouvons dans les *Semaines religieuses* les lettres de NN. SS. les archevêques et évêques de Rouen, de Nevers et de Mende.

La *Semaine* du diocèse d'Amiens annonce aussi que Mgr Renou vient d'écrire une lettre à l'occasion de la discussion du droit d'accroissement.

La *Semaine* de Bourges publie une communication où sont résumées « les graves considérations que Mgr l'archevêque, dit-elle, s'est fait un devoir de soumettre au gouvernement. »

Nous donnons un extrait de l'éloquente protestation de Mgr l'*archevêque de Rouen, adressée aux sénateurs et* aux députés de la Seine-Inférieure :

« S'il est vrai que, par leurs vertus et par leur dignité, toutes les Sœurs vouées à la Charité, appartiennent à l'élite de la nation française; s'il est vrai qu'elles aient accompli et qu'elles accomplissent chaque jour, sous les yeux de la France, ce prodige d'être les consolatrices des malheureux, les nourricières des pauvres, les amies de la classe ouvrière, les mères de nos soldats, les maîtresses d'école des familles populaires, et, tout cela, en demeurant elles-mêmes pauvres, à ce point que leur fortune totale revient à peine à un capital individuel de 3.500 francs, je vous demande, messieurs, si le Parlement français ne tentera pas en leur faveur un retour aux principes immuables, immortels, de l'équité naturelle, pour les empêcher de périr, étouffées dans les étreintes *d'une fiscalité indigne de notre grand pays.*

» Parmi les plus grandes joies de l'âme humaine, en est-il une comparable à celle de se déjuger après une erreur funeste? Or, parmi les entraînements inévitables qui accompagnent les crises sociales, et parmi les malentendus des partis politiques, de pures et généreuses victimes ont été atteintes dans le droit essentiel à la profession sublime qu'elles ont embrassée : celle de la charité.

» Les membres du Parlement qui exercent les pouvoirs législatifs, loin de vouloir leur ruine, ne voudront pas même leur amoindrissement. Ils leur rendront toute la liberté de donner, de secourir et de consoler.

» J'ose dire qu'en agissant ainsi, ils auront fait beaucoup pour la consolidation et pour la gloire de la démocratie française. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 16 mars 1895

Présidence de M. BRISSON, président

La séance est ouverte à 1 heure.

Budget de l'intérieur

LES CHEMINS VICINAUX

M. LACOMBE. — J'ai déposé un amendement tendant à une augmentation de 2.812 000 fr. La Commission est entrée dans les vues de l'amendement, sans toutefois nous donner complète satisfaction. D'accord avec les autres signataires de l'amendement, j'accepte sa décision à titre d'essai.

M. ODILON BARROT. — *Je demande que le nouveau* barème soit arrêté de suite et communiqué aux conseils généraux à la session d'avril.

M. LEYGUES, ministre de l'intérieur. — Je donnerai des ordres en conséquence.

M. DE SAINT-MARTIN. — La répartition de la nouvelle subvention sera-t-elle faite d'après les anciens ou les nouveaux barèmes proposés par M. Boucher.

M. BOUCHER, rapporteur. — Les barèmes proposés seront appliqués en 1896.

Le chapitre est adopté. Ainsi est clôturé le vote du budget général des dépenses.

L'ESPLANADE DES INVALIDES

M. DE MONTEBELLO. — J'ai l'honneur d'adresser une question à M. le ministre des travaux publics sur les actes de dévastation qui se commettent en ce moment sur l'Esplanade des Invalides.

Par un vote formel, la Chambre avait exprimé sa volonté qu'il ne soit pas touché aux plantations de l'Esplanade pour la construction de la gare de l'Ouest. Malgré les promesses du ministre, un grand nombre d'arbres ont été arrachés ce matin.

Je demande qu'on fasse cesser un tel acte de vandalisme. Paris appartient à la France et tous les amis de *Paris protestent. (Très bien).*

M. DUPUY-DUTEMPS, ministre des travaux publics. — C'est la ville de Paris qui a mis les arbres en adjudication. J'ai donné immédiatement des ordres pour faire cesser cette dévastation.

M. MARCEL HABERT. — En ce moment même on continue.

M. DENYS COCHIN. — Je demande à transformer la question en interpellation. (Exclamations).

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS. — Le gouvernement n'accepte pas l'interpellation.

La transformation est repoussée à mains levées ; les radicaux et les socialistes ont voté contre.

LA LOI DES FINANCES

RÉFORME DES SUCCESSIONS

On commence la discussion de la loi des finances de 1895. Un premier débat s'engage *sur la réforme de l'impôt* des successions.

M. Doumer demande à la Chambre qu'elle ne laisse pas disjoindre du budget cette réforme. Le gouvernement ne devant pas poser la question de confiance, rien n'empêche le Parlement de faire aboutir une réforme réclamée par le pays. Quant à la question de temps qu'on invoque aujourd'hui, on ne s'en est guère soucié jusqu'ici. La disjonction de la réforme serait une déception, un avortement de plus.

Le président du conseil se borne à répliquer que la réforme des successions ne saurait être considérée comme faisant nécessairement partie du budget et que la Chambre a tout intérêt à examiner de près et à loisir les diverses questions que soulève la réforme.

M. Camille Pelletan proteste. On veut faire ajourner une réforme réclamée depuis 20 ans par le pays, qui est prête aujourd'hui et si importante que le dernier ministre des finances, aujourd'hui ministre de l'instruction publique, se déclarait prêt à démissionner si elle était disjointe du budget. Ces promesses se sont perdues dans son déménagement. (Rires).

Ajourner la réforme c'est la repousser. La discussion, en effet, ne serait pas longue. Tout est en deux principes : la déduction du passif et la progressivité de la taxe. Il faut deux nouveaux *douzièmes provisoires,* qu'importe ! Le contribuable ne se soucie que de la justice dans l'impôt. Pourquoi, d'ailleurs, n'appliquerait-on *pas, dès cette année, la mesure dont* le gouvernement est partisan et qui consiste à reporter au 1er juillet le point de départ de l'exercice financier.

La Chambre ne peut, après six mois de préparation et quatre mois de discussion, laisser sa première réforme financière aboutir au néant.

Après quelques mots de M. Gamard, qui se déclare partisan de la disjonction parce qu'il n'admet pas le principe de la progressivité dans l'impôt, le maintien de la réforme dans le budget est repoussé par 336 voix contre 186.

M. DUPON. — La Chambre a voté en janvier une résolution demandant des dégrèvements pour l'agriculture. Or, il n'y a rien de semblable dans le budget.

Le budget que la Chambre va voter sera un des plus tristes qui aient été soumis au Parlement et la Chambre *laisse protester les lettres de change qu'elle* a tirées sur la confiance du pays. (Applaudissements.)

La discussion générale est close.

LES GRANDS MAGASINS

M. GEORGES BERRY développe un amendement tendant à augmenter la taxe des magasins ayant de 50 à 200 employés.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — La Commission propose *d'augmenter la taxe par employé au-delà de 50 : elle* repousse donc l'amendement.

M. Balsan demande à ce qu'on descende à 25 employés.

A la majorité de 356 voix contre 193, et malgré l'opposition du gouvernement, l'amendement de M. Georges Berry est adopté.

M. Chauvière critique la taxe progressive dont les employés subissent le contre-coup.

M. Bruno demande un plus grand nombre de classes de patentes.

M. Boutin, directeur général des contributions directes, dit qu'une enquête sera faite avant l'établissement du budget de 1896 et que des résultats en seront présentés à la Chambre.

M. JALUZOT. — Je demande que, l'année prochaine, le gouvernement dépose un projet tendant à frapper les bénéfices faits par les grands magasins.

Puisqu'on veut frapper illégalement et d'une façon *détournée (exclamations)* les grands magasins, il vaudrait mieux les imposer sur les bénéfices réels qu'ils font.

L'article est adopté.

LE DROIT D'ACCROISSEMENT

M. ALICOT. — Je demande que les articles 4 à 41, relatifs au droit d'accroissement, fassent l'objet d'une loi spéciale qui sera discutée en même temps que la loi sur les successions.

Si la question revient sans cesse depuis quinze ans, c'est parce qu'elle est insuffisamment étudiée; en raison même des circonstances dans lesquelles elle vient chaque année en discussion, une loi d'ensemble complète et réfléchie est nécessaire.

En 1880, M. Ribot tenait un autre langage de réserve et de prudence. Depuis cette époque, la question est posée sans être résolue, et on annonce une loi sur la liberté des associations qui n'est pas faite. (Très bien à droite.)

Pour se débarrasser de la question, on propose un nouvel *expédient qui sèmera sur la route de nos successeurs* des difficultés qu'ils auront de la peine à surmonter. C'est pour cela qu'il faut ordonner la disjonction dans l'intérêt d'une discussion sérieuse et réfléchie (Très bien, à droite.)

On est à la veille de voter un quatrième douzième ; il faut que le Sénat vote le budget avant les vacances de Pâques, et il est impossible d'en retarder encore le vote par la discussion approfondie de la grosse question des droits d'accroissement.

Je demande au gouvernement, qui a écarté du budget toutes les graves questions pouvant en retarder le vote, de réserver également le droit d'accroissement qui est lié à la question des successions qu'on a réservée. (Très bien à droite et sur quelques bancs au centre.)

Lors de la discussion de la précédente loi, M. Brisson, pour justifier le droit d'accroissement, a dit que les congrégations accumulaient leurs richesses.

Le Sénat fut frappé du caractère d'exception de la loi qui atteignait les congrégations religieuses sans frapper les sociétés similaires. Il généralisa la loi et vota un texte qui est la loi de 1880.

En réalité, il n'y pas de congrégations non-autorisées. Les congrégations autorisées étaient frappées par la loi de 1849 du droit de main-morte. L'enregistrement considéra que la loi de 1880 *ne s'appliquait pas aux congré*gations et ne se préoccupa pas de faire percevoir les droits parce que le patrimoine de ces congrégations n'appartient pas à leurs membres et qu'en cas de dissolution il est distribué entre les hospices et établissements de bienfaisance de la localité ou du département, ou, à défaut, à l'Etat.

Le résultat de la perception fut presque nul, et de là naquit la loi de 1884. Cette loi vise toutes les congrégations, autorisées ou non. C'est ici que commencent les embarras de l'administration.

C'est de là qu'est née la question des déclarations multiples, l'application de ce droit de 11 fr. 25 qui a produit des conséquences si extraordinaires que le gouvernement propose de faire cesser aujourd'hui cet état de choses.

Le projet actuel propose un abonnement de 0 fr. 30 par mille sur tous les biens des congrégations. On a voulu ainsi assimiler ces biens aux titres au porteur *frappés par la loi de 1857.* Cette assimilation est inadmissible.

De plus, ce droit ne frappe que les associations religieuses; il y a d'autres associations, telles que l'orphelinat de Cempuis (Rires), celle des pensionnaires de l'Enregistrement. (Nouveaux rires.)

Pourquoi une loi d'exception ? Parmi les œuvres qui seront atteintes, il y a les missions étrangères et les Petites Sœurs des Pauvres.

Quand vous les aurez dépossédées, que deviendront les vieillards et les malades. (Vifs applaudissements à droite et sur quelques bancs du centre).

M. de Mahy et autrefois M. Paul Bert ont rendu hommage aux services rendus à la France par les missionnaires.

Cris à l'extrême gauche : Aux voix ! Aux voix !

M. ALICOT. — Celui qui a l'honneur de parler à cette tribune défend la République depuis vingt ans. Il faisait partie des 363 et il est sûr que si Gambetta était vivant, *il serait monté à cette tribune pour défendre la liberté.* (Violentes exclamations à l'extrême gauche.)

Je crois défendre la République. Je vous demande la liberté pour ceux qui viennent à nous. Je demande le droit pour ceux qui ne pensent pas comme nous. (Très bien à droite).

En terminant, j'adjure la Chambre de considérer cette question comme très délicate et de la disjoindre pour un sérieux examen. (Double salve d'applaudissements à droite et sur quelques bancs au centre).

L'orateur est félicité à sa descente de la tribune.

Réponse du Président du Conseil

M. RIBOT. — Personne ne peut se méprendre sur la sincérité des convictions républicaines de M. Alicot; mais je repousse la disjonction proposée. Il ne s'agit pas d'un impôt nouveau, puisque la loi existe depuis 1880 et 1884; il s'agit de rechercher pourquoi ces lois sont restées sans application et d'appliquer une loi existante.

Certaines congrégations paient régulièrement, telles que celles des Petites-Sœurs des pauvres.

M. DE BERNIS. — Ce sont les pauvres qui paient. (Très bien à droite, exclamations à l'extrême-gauche).

M. RIBOT. — Il ne faut pas renvoyer la discussion à une date lointaine par la disjonction. Les associations non religieuses continueront à payer comme elles paient actuellement. (Bruits à droite).

MGR D'HULST. — Elles paient la main-morte, mais pas la patente.

M. RIBOT. — Il faut que la question soit tranchée. Rien n'est plus fâcheux que de laisser une loi en souffrance et le principe du respect de la loi est au-dessus de tout individu et de toute société (Appl. à l'extrême-gauche et à gauche).

On vote sur la motion de M. Alicot.

LE SCRUTIN

Votants 533; majorité absolue 268 ; pour 136 ; contre 397.

La motion de M. Alicot, demandant la disjonction, est repoussée.

Les socialistes, l'extrême-gauche et les progressistes ont voté comme un seul homme contre la motion.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi 1 heure *et la séance levée à 7 heures 30.*

LA « REINA-REGENTE »

Les inquiétudes grandissent

On est toujours sans nouvelles du croiseur espagnol la *Reina-Regente.*

Un de nos confrères parisiens se montre très pessimiste.

Il n'y a pas moyen, dit-il, de se faire illusion sur le sort du croiseur espagnol la *Reina-Regente,* dont les dépêches nous avaient fait pressentir la perte. Parti dimanche de Cadix, ce bâtiment avait débarqué lundi à 9 h. 35 du matin l'ambassadeur marocain, et il avait repris la mer vers une heure, sans doute pour obéir à ses instructions et peut-être aussi parce que les officiers avaient hâte de rentrer à Cadix, afin d'assister aux fêtes projetées pour le lancement du cuirassé *Carlos-V.* construit dans le nouveau chantier de la baie du Trocadéro; lancement qui devait avoir lieu lundi.

Le départ de ce croiseur a en quelque sorte coïncidé avec le paroxysme d'une tempête qui grondait depuis le matin et qui a éclaté avec une violence à laquelle on *n'est pas habitué dans cette zone où la mer* est généralement clémente, et où il n'est pas difficile de se mettre à l'abri. Des dégâts considérables ont eu lieu sur terre des deux côtés de l'Océan; un grand nombre de petits voiliers ont été jetés à la côte, et, à Cadix, le temps étant aussi démonté que la mer, le lancement du *Carlos-V* dut être ajourné.

Le lendemain mardi, le calme était revenu, les flots s'étaient apaisés, et la fête maritime a suivi le programme officiel, sans que le ministre de la marine, qui était présent et qui devait savoir que la *Reina Regente* était en retard, ait paru s'en préoccuper.

Il y a de Tanger à Cadix environ 75 milles, et c'est une distance que le croiseur en question, construit dans les chantiers anglais et ayant une vitesse de 20 milles, devait parcourir en cinq heures au plus. Le théâtre de ce drame maritime n'est pas étendu, car le détroit de Gibraltar n'a que 12,800 mètres de largeur, et la distance de Tanger à Ceuta ou de Tanger à la baie d'Algésiras n'est que de 20 milles.

Il n'y a pas lieu de croire que le navire ait été jeté à la côte, ou qu'il ait pu se réfugier dans un port ou une anse quelconque, car soit sur la côte d'Europe, soit sur celle d'Afrique, il eût trouvé moyen de donner de ses nouvelles. La catastrophe doit avoir eu lieu lundi, dans *l'après-midi ou dans la soirée,* et aura été *foudroyante.* Ainsi que cela est déjà arrivé plusieurs fois à des croiseurs et à des cuirassés anglais, la *Reina-Regente* a dû couler à pic.

NOUVELLES DU JOUR

L'anniversaire du 18 mars

Paris, 16 mars. — Une trentaine de réunions étaient annoncées pour ce soir tant à Paris que dans la banlieue en vue de célébrer l'anniversaire du 18 mars. Mais dans chacun des locaux désignés vingt-cinq manifestants ou *badauds à peine avaient répondu à l'appel des organisa*teurs. La plupart des réunions n'ont même pu avoir lieu.

Ce qui n'empêche pas la *Petite République* de consacrer deux articles à cette constatation que jamais l'anniversaire de la Commune n'avait donné lieu à une manifestation plus générale et plus éclatante.

L'auteur d'un de ces articles est M. Vaillant, ancien communard.

Arrestation à Calais de l'anarchiste Martin

Paris, 16 mars. — L'anarchiste cabaretier Constant Martin, impliqué dans le procès des Trente et condamné par contumace à 20 ans de travaux forcés, est rentré d'Angleterre où il s'était réfugié.

Il a été mis en arrestation à Calais, au moment où il débarquait. Il est probable que pour lui comme pour Duprat, anarchiste et cabaretier comme lui, l'accusation sera abandonnée. Constant Martin comparaîtra pour la forme devant les assises de la Seine et sera aussitôt mis en liberté.

Le traître Dreyfus aux Iles-du-Salut

Paris, 16 mars, — Du *Figaro* : « *La Ville de St-Nazaire*» ayant à bord le traître Dreyfus, est arrivée à Cayenne. Dreyfus a été aussitôt transbordé sur un aviso de l'Etat aux Iles-du-Salut. Des précautions exceptionnelles sont prises pour assurer la garde du condamné.

La bagarre de Clignancourt

Paris, 16 mars. — Nous avons dit qu'une arrestation avait été opérée avant-hier soir, à l'église de St-Pierre, à Clignancourt, où l'abbé Garnier faisait une conférence et que, sur l'individu appréhendé, on avait trouvé une bombe. Celle-ci n'était qu'un *simple « marron ».*

Cependant le juge d'instruction garde le jeune Cordon au dépôt, car il estime que la responsabilité de ce dernier n'est pas entièrement dégagée.

Il a été démontré, en effet, qu'un groupe de ses amis attendait qu'il eût mis le feu à la bombe pour se livrer au désordre et *augmenter ainsi la panique créée par la* détonation ; une véritable débandade aurait pu se produire et causer bon nombre d'accidents dans la hâte que la foule aurait mise à fuir.

Les fraudes douanières à la frontière

Paris, 16 mars. — Sous le titre les *Ecumeurs de frontières,* la *Libre Parole,* continuant ses recherches commises aux dépens du fisc, dit qu'au cours des instructions et des débats d'une affaire de fraude jugée à Pontarlier, on a découvert une organisation très complète, opérant sur la frontière suisse. Un loueur de voitures a été pris en flagrant délit de fraude avec la complicité d'une brigade de douaniers qui vont être poursuivis.

Les permissions accordées aux soldats le dimanche

Paris, 16 mars. — Du *Gaulois* de demain :

« On se montre frappé, au ministère de la guerre, de la presque unanimité des rapports du service de santé à faire connaître qu'une cause prédominente de la propagation des maladies contagieuses réside dans l'abus des permissions délivrées aux jeunes soldats.

» Beaucoup sont autorisées, un mois à peine après leur incorporation, à passer dans leur pays ou leur famille la journée entière du dimanche. La direction compétente pense donc que les permissions ne soient plus délivrées qu'à l'époque où les recrues sont dressées au service et bien acclimatées à la vie militaire. »

Le procès des fraudes électorales de Toulouse

Toulouse, 16 mars. — Deux heures durant, Me Desarnauts, suivant pas à pas le ministère public et entrant dans les détails les plus minutieux, entreprend de démontrer que Mascaras son client, n'est ni un voleur ni un traître.

Puis, passant aux faits du procès lui-même, il aborde la deuxième partie de sa tâche.

Qu'importe après tout, dit-il, le mobile auquel le dénonciateur a obéi, que ce mobile soit noble ou non. L'essentiel, c'est de savoir s'il a dit la vérité.

Toulouse, 16 mars. — Il n'y a pas eu de répliques aux plaidoiries. Après une suspension d'audience, le président donne lecture des questions posées au jury. Il y en a un millier.

Toulouse, 16 mars. — Après une heure de délibération, le jury, qui n'avait pas à répondre à moins de 633 questions, rapporte un verdict négatif. En conséquence, la cour prononce l'acquittement.

L'avocat de la partie civile dépose des conclusions au terme desquelles la matérialité des faux ne disparaissant pas devant le verdict du jury, il demande à la cour de condamner les accusés à un franc de dommages et intérêts et aux frais.

Reconventionnellement, les défenseurs de l'accusé demandent que la partie civile, qui succombe, soit condamnée aux frais.

Statuant sur ces conclusions, la cour rend un arrêt les rejetant tant au point de vue des dommages-intérêts que des dépens et condamne MM. Reybéguier et Latapie aux frais envers l'Etat, attendu qu'ils ne justifient pas d'un préjudice qui leur aurait été causé.

Le parquet, à la suite de l'enquête ouverte sur les élections de 1889, ayant lancé un mandat d'arrêt contre Couderc, réfugié en Espagne, la cour a ordonné son maintien en arrestation; après interrogatoire du juge d'instruction, il pourra être remis en liberté comme l'est déjà Mascaras, *inculpé lui aussi dans l'affaire des élections* de 1889 et contre qui aucun mandat n'a été décerné.

Pendant la délibération de la Cour, les parents et amis des accusés se sont précipités vers eux en les embrassant et leur serrant la main. Aucun incident ne s'est produit à la lecture du verdict, que le jury a écouté dans le plus grand silence.

Un violent orage à Marseille

Marseille, 16 mars. — Un violent orage accompagné de grêle et de tonnerre s'est abattu cet après-midi sur notre ville. La tourmente a duré près d'une heure.

Les fêtes de Kiel

Berlin, 16 mars. — On sait que la Grèce, invoquant des raisons d'économie, a refusé de prendre part aux fêtes d'inauguration du canal de Kiel. Ce qui vient de se passer à la séance du Reichstag est considéré comme une riposte à ce refus qui a fort irrité l'empereur Guillaume et les cercles politiques.

Le baron Marchall, ministre des affaires étrangères, a déclaré que les justes demandes des créanciers allemands vis-à-vis de la Grèce seront fortement appuyées près du gouvernement de ce pays. Puis il rappelle les dangers que présentent toujours aux capitaux les fonds d'États *étrangers à forts intérêts.*

Le député Limbourg a exprimé le souhait que l'Allemagne envoie des vaisseaux de guerre dans les eaux grecques.

Les Italiens au Soudan

Paris, 16 mars. — Un journal du soir annonce que le gouvernement italien aurait reçu d'importantes nouvelles de Kassala.

Une vive effervescence règne vers Agame.

Le général Baratieri serait parti dans cette direction avec 3.000 hommes et de l'artillerie. Une rencontre avec les Derviches est imminente.

Le retour du capitaine Romani

Antibes, 16 mars. — Le capitaine Romani, qui vient d'arriver ici, a déclaré que la cour de cassation de Rome avait retardé les effets de l'amnistie dont il a bénéficié pour certaines formalités.

Le capitaine est sorti de la prison de San-Remo ce matin à onze heures. Son avocat, Me Camous, est allé le prendre et l'a accompagné jusqu'à Vintimille, où le consul de France l'attendait.

Le capitaine Romani déclare en outre qu'il était bien traité à la prison de San-Remo et qu'on lui laissait la liberté de se promener; mais le séjour à la prison de Gênes a été très dur.

Le gouvernement et les ouvriers

Paris, 16 mars. — Le *Soir* revient aujourd'hui sur cette information que, sitôt le vote de la loi des finances, le président du Conseil saisira la Chambre de projets de réformes démocratiques ayant pour objet la solution des questions essentielles relatives à l'amélioration des conditions des travailleurs.

La taxe d'abonnement

Paris, 16 mars. — La discussion sur la disjonction du projet de loi de finances de la taxe d'abonnement sur les biens des congrégations est venue aujourd'hui, comme on le verra au compte-rendu. On sait que plusieurs amendements ont été déposés sur cette fiscalité. Le gouvernement s'opposera à l'adoption de l'amendement de M. Ramel, qui remet en question la législation de 1880 et de 1884 tout entière.

Quant à l'amendement de M. Clausel de Coussergues, s'il était pris en considération par la Chambre, M. Ribot se prêterait à examiner, d'accord avec la commission du budget, dans quelle mesure on pourrait s'entendre sur la partie de cet amendement concernant les associations charitables.

C'est pour ce *motif* que la *commission du budget* a été convoquée ce soir à 6 heures, pour le cas où la question examinée à la Chambre aujourd'hui viendrait à lui être *soumise.*

Le mouvement préfectoral

Paris, 16 mars. — D'après des renseignements de source officieuse, MM. Gaston Larle, préfet de la Corrèze, Debax, préfet de l'Ain, Pointu-Nores, préfet de l'Eure, Jossier, préfet d'Alger, Bru-d'Esquilles, préfet des Hautes *Alpes seraient appelés à d'autres fonctions,* soit au conseil d'Etat, soit aux finances, soit à des consulats généraux.

Le duc d'Aoste en France

Paris, 16 mars. — Le duc d'Aoste, seulement accompagné de son secrétaire et de deux domestiques, est arrivé *ce matin à 7 h. 35* à la gare de Lyon. Il a pris le train à la gare du Nord à 8 h. 55 pour Chantilly. A son arrivée, le duc a été reçu à la gare par le comte Perrot de Chazelles, aide de camp du duc d'Aumale.

Cet après-midi a eu lieu en son honneur une grande chasse à courre à laquelle assistaient le duc d'Aumale, le duc et la duchesse de Chartres, la princesse Isabelle et le comte Vigier.

Explosion de grisou en Silésie

Troppau, *16 mars.* — Une explosion de grisou s'est produite ce matin au puits de l'Archiduc-Albrecht, à Hotzenegg. Sur les cent quatre-vingts ouvriers qui travaillaient, quatre-vingts *ont* pu être remontés. Plusieurs d'entre eux sont légèrement blessés, on espère pouvoir remonter les autres.

Troppau, 16 mars, 5 h. soir. — Jusqu'à présent on a remonté de la mine de Karwiná, 12 cadavres et 15 blessés. Les blessures sont graves, mais on espère pouvoir pourtant pas la vie des blessés en danger. Il reste probablement plus de 50 cadavres dans le puits. On travaille au déblaiement.

A Madagascar

Tamatave, 16 mars. — On a fait une reconnaissance dans la direction de Farafate où est situé le fort dans lequel se sont réfugiés les Hovas. Ces derniers ont répondu à nos feux sans résultat.

Le lieutenant-colonel Giovonella, commandant de Tamatave, attend des renforts pour entreprendre contre cette position, où l'ennemi est retranché, une action décisive. L'état sanitaire des troupes est bon.

Réunion du Conseil des ministres

Paris, 16 mars. — Le conseil des ministres s'est réuni, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

LE CENTENAIRE DE L'ÉCOLE NORMALE

M. Poincaré a été autorisé à déposer, à l'occasion du centenaire de l'école normale supérieure un projet de loi destiné à permettre une distribution exceptionnelle de croix de la Légion d'honneur pour les membres de trois ordres de l'enseignement public.

LES MISSIONS AFRICAINES

Le ministre des colonies a ensuite exposé au conseil les résultats obtenus par les diverses missions envoyées en Afrique.

Il a, en outre, fait connaître que les deuxième et quatrième compagnies de tirailleurs haussas, qui faisaient partie de la colonne Monteil, vont rentrer au Dahomey. Ces compagnies, qui sont très aguerries et très exercées, prendront être mises à la disposition du ministre de la marine pour l'*expédition de Madagascar.*

PROMOTIONS MILITAIRES

Le général Zurlinden, ministre de la guerre, a fait signer la *promotion* suivante :

Le général de brigade de Boysson est nommé général de division.

Sont nommés généraux de brigade : les colonels Payet, Gaudin, Langlois, Burlin, Demimuid, Trouille de Beaulieu, de la Noë, de Forsanz, Bourjat, Cardot, Avon, de la Moussaye, Le Schères, Pendezec, Olivier et Risbourg.

Les sous-intendants militaires Castaing et de Perussy sont nommés au grade d'intendant militaire.

Le mouvement préfectoral

Paris, 16 mars. — Le mouvement préfectoral est à la veille d'être terminé. Il a pour point de départ six vacances produites par le *départ d'autant de préfets dont* les uns sont nommés à d'autres fonctions, conseil d'Etat, finances ou consulats, et les autres mis à la retraite.

Le mouvement portera sur soixante postes, *tant de* préfets que de sous préfets et de secrétaires généraux, et sera exclusivement hiérarchique.

Les Anglais à l'île de Chypre

Londres, 15 mars. — Le ministre de la guerre annonce à la Chambre des communes que les troupes anglaises vont quitter l'île de Chypre. Il ne s'agit pas d'une mesure politique. Il y restera d'ailleurs quelques soldats.

L'insurrection de Cuba

Madrid, 16 mars. — Une dépêche officielle de La Havane annonce que la colonne Segarra a rencontré à Serramé-el-Cobre les bandes commandées par les chefs in-

---

FEUILLETON DU 18 MARS 1895. — N° 123

La Grand'Mère

PAR EMILE RICHEBOURG

CINQUIÈME PARTIE

LE COMMISSIONNAIRE

V

C'est Paolo

Ces paroles firent tressaillir la jeune fille et elle eut conscience du péril. *La peur la prit et elle devint* subitement pâle et tremblante.

— Madame la marquise, murmura-t-elle.

— Pourquoi cessez-vous de m'appeler votre grand'mère ?

— Je ne sais pas ; vous me parlez avec une froideur. . votre front est sévère, votre voix est dure, il y a de l'irritation dans vos yeux.

— Les vieilles *gens ont bien le droit* d'avoir des inégalités d'humeur, répliqua la marquise.

Elle continua d'un ton sarcastique :

— Mais qu'importe, du moment que, en paix avec votre conscience, vous pouvez dire hautement que vous n'avez jamais dévié des principes d'honnêteté inflexible dans lesquels vous avez été élevée.

Ces paroles furent accompagnées d'un sourire étrange qui ne laissèrent aucun doute à la complice du baron. D'autre part, l'attitude du commissionnaire lui disait qu'elle était en présence de juges qu'elle ne pouvait tromper.

Devenue livide, elle chancela et s'appuya sur le dossier d'un fauteuil pour ne pas tomber. Enfin, elle courba la tête comme écrasée sous la fixité impitoyable du regard que la marquise dardait sur elle.

— Allons, reprit la grande dame, hautaine et dédaigneuse, ne nous donnez pas la comédie d'une évanouissement, c'est la ressource des coupables qui veulent se soustraire à l'embarras d'un interrogatoire. Mais je n'ai pas à vous interroger, je sais quel rôle infâme vous avez joué ici...

La misérable se jeta à genoux.

— Grâce, madame la marquise, s'écria-t-elle ; grâce, je vous dirai tout !

— Il faudra bien que vous me disiez tout, mais pas en ce moment.

— Madame la marquise, pardonnez-moi !

Elle était tellement bouleversée qu'on pouvait craindre qu'elle ne perdît réellement connaissance.

— C'est bien, mademoiselle, dit froidement la marquise, retirez-vous, et, si vous voulez acquérir quelque titre à l'indulgence, vous vous soumettrez sans essayer une protestation à tout ce qu'on exigera de vous. Vous n'êtes pas la plus coupable, vous n'avez été que l'instrument des misérables qui, par *cupidité, ont ourdi* cette trame monstrueuse et criminelle.

Puisque c'est en qualité de petite-fille de la marquise de Saulieu que vous êtes ici, la marquise de Saulieu a le droit de vous imposer sa volonté. Vous allez vous retirer dans votre chambre, et vous y resterez prisonnière ; vous saurez plus tard ce qui sera décidé à votre sujet.

La marquise appela Dorothée et lui ordonna de conduite la fausse Laurence dans sa chambre, et de l'y enfermer.

La jeune fille suivit Dorothée sans faire aucune résistance et la marquise se retrouva seule avec le commissionnaire.

— Monsieur, lui dit-elle en s'avançant vivement vers lui, quand verrai je ma fille et ma petite-fille ?

— Madame la marquise, répondit-il, madame la vicomtesse de Mérulle et sa fille viennent de faire une longue route et sont fatiguées, laissons-leur cette journée et la nuit pour se reposer.

— Mais je suis impatiente de les voir, de les embrasser !

— *Madame la marquise est depuis de longues an*nées à l'épreuve de la patience.

— C'est vrai, soupira-t-elle. Alors, monsieur, demain ?...

— Oui, madame la marquise, demain. Je vous demande la permission de me retirer; j'ai beaucoup à faire aujourd'hui ; il faut que le continue et achève mon œuvre. Madame Darasse m'attend, nous allons nous rendre ensemble à la préfecture de police.

— Soit, mais encore un mot, monsieur. Vous me rendez ma fille et ma petite-fille, vous dévoilez l'imposture, vous arrachez son masque à ce misérable et faux baron de Verboise, ce sont là des services que rien ne saurait payer; je voudrais cependant vous prouver que je ne suis pas ingrate. Dites-moi, monsieur, ah ! dites-moi comment je pourrais vous témoigner ma reconnaissance.

— Vous n'avez rien à faire pour cela, madame la marquise, et ma récompense est tout entière dans la joie et le bonheur que vous éprouvez.

— Pourtant, monsieur.

— Je ne demande rien ; avec l'aide de Dieu je vais avoir accompli ma tâche, et, je vous le répète, madame la marquise, le bonheur des autres me suffit.

Madame de Saulieu arrêta sur lui un regard scrutateur.

— Monsieur